


CHRISTEYNS
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Colorguard Asralon

 Edition: 8.0
 Date: 27/01/2015
 Page: 1/7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

 Type de produit chimique : Mélange
 Nom du produit : Colorguard Asralon
 Code du produit : 411 CLP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

 Description/Emploi : Poudre à lessive.
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Christeyns NV
 Afrikalaan 182
 9000 GENT - Belgique
 T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be - www.christeyns.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence

 (B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245
 (FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)
 (DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790
 (CH) STIZ, tel. 145

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

 Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1B H314
 STOT SE 3 H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

 C; R34
 Xi; R37

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage
2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Disilicate de sodium, Disilicate de sodium, Métasilicate de sodium

Mentions de danger (CLP) :

 H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Colorguard Asralon

Edition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 2/7

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non

B : non

T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n ° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non

vB : non

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0018	> 30	Xi; R36
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 1344-09-8 (Einecs nr) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	< 20	Xi; R41 Xi; R37/38
Métasilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 6834-92-0 (Einecs nr) 229-912-9 (EG annex nr) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	<= 15	C; R34 Xi; R37
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2 (Einecs nr) 932-106-6/500-195-7 (N° REACH) /	< 5	Xn; R22 Xi; R41
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	< 5	Xi; R41 N; R50

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0018	> 30	Eye Irrit. 2, H319
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 1344-09-8 (Einecs nr) 215-687-4 (N° REACH) 01-2119448725-31	< 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Métasilicate de sodium	(Numéro ° CAS) 6834-92-0 (Einecs nr) 229-912-9 (EG annex nr) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	<= 15	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2 (Einecs nr) 932-106-6/500-195-7 (N° REACH) /	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	< 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever tout de suite des vêtements pollués.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Colorguard Asralon

Edition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 3/7

Effets aigu de peau	: Brûlures en cas de contact avec la peau.
Effets aigu des yeux	: Corrosif pour les yeux.
Effets aigu de voie orale	: Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Combler la fuite, si possible sans prendre de risque. Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Garder hors de l'abri de produits/matières incompatibles (cfr. section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Épaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
Équipement spécial de sécurité	: Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).
Protection des voies respiratoires	: Veiller à une ventilation adéquate. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
État physique/Forme	: Poudre.
Couleur	: Blanc - jaune clair.

Colorguard Asralon

Edition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 4/7

Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12.3 ± 0.5 (1 %)
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 820 ± 100 g/l
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

air humide.

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)

DL50 orale rat	> 300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

DL50 orale rat	1150 - 1350 mg/kg
----------------	-------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l

Alcool éthoxylé (157627-86-6)

CL50 poisson 1	< 1 mg/l
CE50 Daphnie 1	< 0,11 mg/l

Colorguard Asralon

Edition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 5/7

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	210 mg/l
CE50 Daphnie 1	1700 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	207 mg/l
ErC50 (algues)	207 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'effets sur l'activité biologique quand ajouté en petits quantités dans le station de traitement d'eau biologiquement. Neutraliser le produit avant d'éliminer dans une station de purification/l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Ne pas enlever avec les ordures ménagères.
Abfallschlüsselnummer: 52402.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3253

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : TRIOXOSILICATE DE DISODIUM

Description document de transport : UN 3253 TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (MÉLANGE), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification (ADR) : C6

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code du tunnel : E

Quantités limitées (ADR) : 5kg

Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

EMS-nr : 8-15

N° MFAG : 760

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

Colorguard Asralon

Edition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 6/7

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Colorguard Asralon n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphonates, polycarboxylates, agents de surface anioniques, savon	<5%
Parfum	

15.1.2. Directives nationales

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
48.text	Non classifié		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 21/03/2014

RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 15

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

Colorguard AsralonEdition: 8.0
Date: 27/01/2015
Page: 7/7

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Adelya, Terre d'Hygiène